

AR Prefecture

017-200049625-20231128-2023_43-DE
Reçu le 06/12/2023

N° 2023-43

SYNDICAT ENFANCE JEUNESSE INTERCOMMUNAL

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical
Séance du 28 novembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 20

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 17

NOMBRE DE SUFFRAGE EXPRIMES : 19

L'an deux mille vingt-trois, le 28 novembre, sur convocation faite le 22 novembre, le Comité Syndical s'est rassemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DBJAY à la Mairie d'Echillais.

Présents titulaires (16) : CANAUD Jeannine, CLOCHARD Roland, COGNE Geneviève, DBJAY Jean-Pierre, DURIEUX Michel, GAURIER Sylvain, GRIMAUULT Wilfried, LOUVRIER Franck, MARTIN Alain, MAUGAN Claude, MAZEDIER Patrick, MORJON Marie Laure, MOSTAFA Samy, PACAUD Lionel, PRUGNIERES Anne-Cécile, VINOT Valérie

Présents suppléants (1) : PHILIPPE Jacqueline

Pouvoirs (2) : PERLADE Lydie à DBJAY Jean-Pierre, COUESNON Elsa à PHILIPPE Jacqueline

Excusés (1) : PORTRON Didier

Secrétaire de séance : CANAUD Jeannine

Elu rapporteur : Monsieur DBJAY – Président

Objet : MINIBUS : Contrat de location longue durée de véhicule LOCAJEN – contrat de régie publicitaire avec VISIOCOM

Monsieur le Vice-Président informe le Conseil syndical dispose actuellement de 2 véhicules 9 places de type minibus.

Régulièrement les équipes pédagogiques réitèrent la demande de pouvoir disposer d'un véhicule supplémentaire de 9 places.

Une solution a donc été recherchée pour que le SEJI n'ait pas besoin de faire l'acquisition d'un 3ème véhicule. Les sociétés LOCAJEN et VISIOCOM proposent la mise à disposition gratuite d'un minibus bus en régie publicitaire pour une durée de 3 ans. Les sociétés se rémunèrent sur les encarts publicitaires disposés sur le véhicule.

En contrepartie, le SEJI s'engage à faire circuler le véhicule de manière régulière, à l'assurer et à en faire l'entretien.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de contrat de location longue durée proposé par la société LOCA JEN,

Vu le projet de contrat de régie publicitaire proposé par la société VISIOCOM,

Considérant les besoins du SEJI à disposer d'un véhicule supplémentaire de 9 places,

Considérant l'exposé ci-dessus,

AR Prefecture

017-200049625-20231128-2023_43-DE
Reçu le 06/12/2023

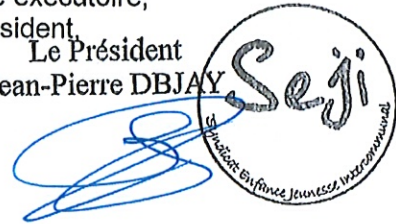
Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide d'

- **APPROUVER** la mise à disposition d'un véhicule 9 places pour les besoins du SEJI ;
- **SOUSCRIRE UN CONTRAT** avec :
 - la société LOCA JEN sur un contrat de location longue durée de véhicule
 - la société VISIOCOM sur un contrat de régie publicitaire sur une durée de 3 ans à compter de la mise à disposition du véhicule ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer les contrats ainsi que tout document y afférent.

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire,
Le Président,

Le Président
Jean-Pierre DBJAY



Enregistré en sous-préfecture le :
Sous le n°017-200049625-20231128-2023 _ 43DE
Affiché le : 21 DEC. 2023
Certifié exécutoire le : 21 DEC. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat